

Plan pour l'égalité de genre (PEG) – Centre de Michamps

Le Centre de Michamps est engagé en faveur de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion, considérées comme des conditions essentielles d'un environnement de travail sain et d'une recherche de qualité.

Le Centre compte 21 équivalents temps plein (ETP), dont 12 femmes et 9 hommes. Cette taille humaine permet une approche pragmatique, proportionnée et suivie de l'égalité de genre.

Ce Plan pour l'égalité de genre (PEG) répond aux recommandations de la Commission européenne.

Engagement institutionnel

- Le PEG est approuvé et signé par la Direction du Centre de Michamps.
- Il est publié sur le site web du Centre.
- Il s'applique à l'ensemble du personnel (scientifique, technique et administratif).

Ressources et gouvernance

- La Direction est responsable de la mise en œuvre du PEG.
- Un·e référent·e égalité de genre est désigné·e.
- Le temps de travail nécessaire à la mise en œuvre et au suivi est reconnu.

Données et suivi

- Le Centre collecte des données ventilées par sexe sur le personnel (p.ex : recrutement, fonctions, responsabilités...).
- Un suivi annuel est réalisé à partir d'indicateurs simples et proportionnés.

Formation et sensibilisation

- Des actions de sensibilisation à l'égalité de genre et aux biais inconscients sont proposées.
- Les personnes impliquées dans le recrutement et la prise de décision sont particulièrement ciblées.

Domaines d'action prioritaires

- Équilibre vie professionnelle – vie privée
- Égalité dans le recrutement et l'évolution de carrière
- Équilibre de genre dans les responsabilités et instances de décision
- Égalité salariale à fonction identique
- Intégration de la dimension de genre dans la recherche lorsque pertinent
- Prévention des violences basées sur le genre et du harcèlement

Le Centre de Michamps s'engage à réviser régulièrement ce plan et à améliorer en continu ses pratiques.